

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le troisième (3^e) jour du mois de septembre 2019, lundi étant un jour férié, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 04 et prend fin à 19 h 07.

Note COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 19-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant les points suivants :

- 2.5 Modification à la résolution N° 19-07-19, relativement au congrès de la FQM.
- 8.5 Ratifier le mandat accordé à M. Martin Brisson pour la confection du legs du 150^e.
- 8.6 Embauche d'un technicien de son pour la soirée du Groupe KACOFONIX.

Note LE BON COUP

Monsieur le maire dédie le bon coup de septembre aux organisateurs de l'événement « Au cœur des arts » qui s'est tenu du 2 au 4 août dernier. En collaboration avec la Réserve de la biosphère, Au cœur des arts a pris un virage écoresponsable en remplaçant les assiettes en carton par de la vaisselle, en offrant du café bio-équitable dans des « écocup » et en faisant la cueillette des matières organiques. De plus, cet événement annuel se veut un apport économique important pour nos commerces et permet de faire connaître notre beau village et nos attraits touristiques.

Rés # 19-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 19-09-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1907286 à C1907349 et L1900042 à L1900046)	135 087,20 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	74 412,50 \$
- Frais de déplacement	821,94 \$
TOTAL	210 321,61 \$

Rés # 19-09-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 243, MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 186 SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement, portant le numéro 243, modifiant le règlement numéro 186, relatif aux frais de déplacement.

Rés # 19-09-05 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PERMANENT DE « L'OH DE CHARLEVOIX-EST »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer « Mme Diane Dufour » à titre de représentante du conseil municipal de Saint-Siméon sur le conseil d'administration permanent de « l'OH de Charlevoix-Est ».

Rés # 19-09-06 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N° 19-07-19 – CONGRÈS FQM

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution N° 19-07-19. Qu'il y a lieu de lire que deux (2) membres du conseil qui sont autorisés à participer au congrès de la FQM.

Rés # 19-09-07 MANDAT AU CHEF DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LA MISE À JOUR NOTRE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Yoan Savard, chef du service de sécurité incendie, aux fins d'aider le coordonnateur des mesures d'urgence à mettre à jour notre plan municipal de sécurité civile. M. Savard sera rémunéré selon le taux horaire alloué pour les pratiques en incendie.

Rés # 19-09-08 FÉLICITATIONS

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et unanimement résolu que le conseil municipal adresse ses félicitations à madame Marie-Pier Gagnon ainsi que messieurs Patrice Lapointe, Jérôme Tremblay et Mario Guérin, qui ont réussi leur examen écrit de la première section d'une série de trois de la formation Pompier niveau 1. Ils ont également tous réussi leur formation et reçu leur accréditation « matières dangereuses sensibilisations (MDS) ».

Rés # 19-09-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR L'ACHAT DE BARRAGE D'EAU « WATER-GATE »

Il est proposé par monsieur Dany Tremblay et unanimement résolu que le conseil municipal adresse à la MRC de Charlevoix-Est une demande d'aide financière pour l'achat de barrage d'eau « water-gate » aux fins de protéger le chemin de Port-au-Persil en attendant que le ministère des Transports du Québec procède à la reconstruction du pont surplombant la rivière du Port-au-Persil.

Rés # 19-09-10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 244, AUTORISANT LES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) À CIRCULER SUR LES RUES MUNICIPALES

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement, portant le numéro 243, autorisant les véhicules tout-terrain (VTT) à circuler sur les rues municipales.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 19-09-11 MANDAT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA RUE DE LA CHAPELLE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service déposée le 20 août 2019 par la firme « HarP consultant », relativement aux travaux d'asphaltage de la rue de la Chapelle, au montant de 4 750 \$ (plus taxes). Les travaux suivants sont inclus dans ladite offre :

- propositions schématiques et budgétaire des emplacements à corriger ;
- plans pour soumissions ;
- devis allégé pour soumissions sur invitation ;
- estimé budgétaire ;
- accompagnement complet pour l'appel d'offre sur invitation.

**Rés # 19-09-12 PRIX DE L'ESSENCE POUR LA RÉGION DE CHARLEVOIX :
DEMANDE D'ENQUÊTE AU BUREAU DE LA CONCURRENCE**

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de la population de Charlevoix portée à l'attention des élus relativement au prix de l'essence sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-43 de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'impact de la fluctuation du prix de l'essence pour les finances des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le prix de l'essence sur le territoire de Charlevoix est supérieur à celui de ses voisins, de plusieurs régions similaires au niveau socio-économique et géographique ainsi que des centres urbains ;

CONSIDÉRANT que le prix au litre peut représenter un écart de 0,15 \$ en comparaison avec les régions voisines ;

CONSIDÉRANT que les élus et citoyens souhaitent obtenir des réponses quant à la fluctuation du prix du carburant, injustement plus élevé qu'ailleurs au Québec ;

CONSIDÉRANT que plusieurs régions du Québec bénéficient du statut de région frontalière ou éloignée (périphérique ou spécifique), permettant d'accéder à un crédit de taxe en vertu du règlement d'application de la *Loi concernant la taxe sur les carburants* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revendiquer le statut de région éloignée auprès de l'instance gouvernementale provinciale pour des raisons d'équité et de justice ;

CONSIDÉRANT que le principe d'équité devrait être appliqué pour toutes les régions du Québec ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, pour et au nom de tous les citoyens de Charlevoix :

- De dénoncer le prix trop élevé de l'essence dans la région de Charlevoix ;
- De revendiquer l'équité dans la tarification afin que le prix au litre soit similaire à celui de nos voisins, de plusieurs régions similaires ainsi que des centres urbains à proximité ;

- Que cette présente résolution constitue en elle-même la demande d'enquête conjointe, par la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est, et qu'elle soit déposée auprès du Bureau de la concurrence du Canada afin d'obtenir justification quant au prix de l'essence substantiellement plus élevé pour les charlevoisiennes et charlevoisiens ;
 - D'interpeller madame Sylvie Boucher, députée de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île-d'Orléans–Charlevoix, afin qu'elle appuie les démarches entreprises par les deux (2) MRC de Charlevoix dans cette demande d'enquête conjointe ;
 - De revendiquer le statut de région éloignée (périphérique ou spécifique), permettant à la population charlevoisienne de bénéficier des impacts positifs du crédit provincial de taxe sur l'essence ;
 - D'interpeller madame Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire du ministre des Finances afin qu'elle milite à nos côtés, en revendiquant une modification réglementaire pour que la région de Charlevoix soit reconnue comme étant une région éloignée en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants ainsi que son règlement d'application ;
 - Que la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, à la MRC de Charlevoix, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au CAA Québec.
- c. c. Mme Sylvie Boucher, députée de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans–Charlevoix
Mme Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire du ministre des Finances
Mme Geneviève Guilbault, ministre responsable de la Capitale-Nationale
Municipalités locales de la MRC de Charlevoix-Est
Municipalités locales de la MRC de Charlevoix
Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Union des municipalités du Québec (UMQ)
Stations-service locales
CAA Québec

Rés # 19-09-13

CONTRÔLE QUALITATIF POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE BELLEY

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la seule offre de service déposée en date du 22 août 2019, pour procéder au contrôle qualitatif des travaux d'aqueduc et d'égout de la rue Belley, soit celle de la firme « Englobe », au prix de 22 434,54 \$ (plus taxes). Les travaux suivants sont inclus dans ladite offre :

- visite pour la compaction (équipement et transport compris) ;
- visite pour le béton et la récupération (équipement et transport compris) ;
- visite pour la surveillance du pavage (équipement et transport compris) ;
- essais de laboratoires (analyses granulométriques, 2 Proctor Modifié, une série de 3 cylindres, 5 échantillons d'enrobés bitumineux) ;
- surveillances de bureau (supervision, coordination, vérification des fiches techniques, rapport final, etc.).

Rés # 19-09-14 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 1 – TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RUE BELLEY

ATTENDU QUE la firme *Fernand Harvey & Fils inc.* nous a soumis, le 30 août 2019, le décompte progressif N° 1, relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Belley, au montant de 159 821 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE madame Sylvie Foster, directrice générale, a transmis ladite facture à la firme « ARPO Groupe-conseil » pour étude et recommandation de paiement ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçu le 30 août 2019, le paiement à l'entreprise *Fernand Harvey & Fils inc.* de 159 821 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 1 » pour les dits travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Belley.

Rés # 19-09-15 DÉROGATION MINEURE 19-04

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 29 août 2019 ;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 19-04, au propriétaire du lot 5 729 297, aux fins de réputer conforme la superficie d'un terrain de 3 482,6 mètres carrés et dont la façade est de 40,42 mètres, alors que l'article 4.6 du règlement de lotissement numéro 197, détermine que la superficie minimale d'un terrain en bordure du lac ou d'un cours d'eau doit avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une façade de 50,0 mètres.

Rés # 19-09-16 POSTE VACANT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer une invitation à nos contribuables pour combler un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Rés # 19-09-17 CESSION D'UNE PARTIE DU LOT « 5 729 501 »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de céder, pour la somme d'un dollar (1 \$), à monsieur Gérald Bergeron, une partie du lot 5 729 501, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon, adjacent à sa propriété.

Le demandeur s'engage à prendre à sa charge tous les frais d'arpentage et de notariat reliés à ladite transaction.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin, et la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec le présent dossier.

Rés # 19-09-18 CHASSOMANIAK

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir l'activité « Chassomaniak ». Celle-ci se déroulera vendredi le 27 mars 2020 au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).

**Rés # 19-09-19 RATIFIER UNE DEMANDE AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAFILR »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier une demande d'aide financière à l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN), dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein-air (PAFILR) – Volet 3 : Projets qui favorisent la pratique d'activités de plein air hivernales » de l'ordre de 3 000 \$, pour l'achat d'une surfaceuse pour la piste de ski de fond.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-09-20 RATIFIER UNE DEMANDE AIDE FINANCIÈRE À LA « SADC »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier une demande d'aide financière à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Charlevoix / Côte-de-Beaupré / Île d'Orléans, dans le cadre du « Fond régional en infrastructures de loisirs (FRIL) », pour l'achat d'équipements de loisirs.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-09-21 CITATION QUE LIEUX ET DE BÂTIMENTS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'analyser le projet de citation des lieux et bâtiments suivants :

- le parc municipal des Quatrième Chutes
- la Chapelle de Baie-des-Rochers
- l'Hôtel de ville.

Rés # 19-09-22 RATIFIER L'EMBAUCHE DE M. MARTIN BRISSON POUR LA CONFECTION DU LEGS DU 150^e

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de M. Martin Brisson, sculpteur, pour la confection du « legs » commémorant le 150^e anniversaire de fondation de Saint-Siméon, au coût de 10 000 \$ (plus taxes).

Rés # 19-09-23 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN DE SON

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche d'un technicien de son pour le spectacle du groupe KACOFONIX, ce samedi 7 septembre au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT), au coût de 150 \$.

Rés # 19-09-24 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | | |
|---|--|----------|
| - | Journée Terry Fox, aide financière | 25,00 \$ |
| - | Fondation Prévention suicide Charlevoix, tournoi de golf | 25,00 \$ |
| - | Fondation Carmel Roy, 6 billets brunch annuel | 72,00 \$ |

Rés # 19-09-25 DEMANDE AU MTQ DE PROLONGER LA ZONE DE LIMITE DE VITESSE DE « 50 KM / HEURE » SUR LA ROUTE 138

ATTENDU QU' une demande visant le prolongement de la zone de limite de vitesse sur la route 138, à l'entrée « ouest » du noyau villageois, a été transmise au ministère des Transports du Québec le 24 juillet 2019, par le *Motel Nolen* ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a répondu au demandeur qu'une telle demande doit lui être adressée par la municipalité, par le biais d'une résolution ;

ATTENDU QUE le document fournit par ledit ministère au demandeur concerne les limites de vitesse sur le réseau routier municipal alors que le secteur concerné est une route dont la responsabilité incombe au ministère des Transports du Québec (route 138) ;

ATTENDU QUE les limites de vitesse du secteur visé sont respectivement de 70 km/h et de 90 km/h ;

ATTENDU QU' il y a cinq (5) entreprises dans le secteur visé par la demande ;

EN
CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande du « Motel Nolen », faite auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), en demandant audit ministère d'étudier la possibilité de prolonger la zone de limite de vitesse de 50 km / heure sur la route 138, sur une distance d'environ un (1,3) kilomètre en direction de la Ville de La Malbaie (voir plan annexé à la présente).

Rés # 19-09-26 APPUI AU SOUTIEN D'UN PROJET PARTICIPATIF AVEC LES MUNICIPALITÉS ET VILLES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS

CONSIDÉRANT qu'Anekdote est une société technologique québécoise dans le secteur des plateformes numériques et que sa mission se veut de créer un rapprochement entre des individus et l'environnement à la fois physique et virtuel qui les entoure par le biais d'une pédagogie historique, sociale, culturelle et communautaire ;

CONSIDÉRANT que cette mission s'inscrit dans un processus de création d'emplois de haute qualité, ainsi que d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique au Québec ;

CONSIDÉRANT que l'introduction de la plateforme numérique Anekdote à grande échelle sur le marché québécois laisse présager une création importante d'emplois permanents et bien rémunérés afin de colliger, corriger, traduire, entrer les informations de contenus sur la plateforme ;

CONSIDÉRANT que la technologie brevetée d'Anekdote à la fois informe et divertit ses usagers et qu'elle a pour but de dispenser de l'information à caractère historique, culturel et communautaire à l'égard de noms de rues, parcs, monuments et lieux historiques et également de lieux en général tout en englobant des fonctionnalités de géolocalisation, le tout de façon auditive ;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités membres de la Fédération des Villages-Relais bénéficieront énormément d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique dans leurs territoires respectifs ;

CONSIDÉRANT que l'introduction de la plateforme numérique d'Anekdote aura comme effet, entre autres, la création d'un degré important de rétention prolongé des passants et des touristes dans les villages membres de la Fédération et, par conséquent, bénéficiera aux commerçants des villages membres ;

- CONSIDÉRANT que la plateforme numérique d'Anekdote permettra d'éliminer graduellement les écriteaux explicatifs et les pamphlets, ce qui constituera une évolution positive pour l'environnement ;
- CONSIDÉRANT que la plateforme numérique d'Anekdote contribuera énormément à faire connaître les spécificités des villages membres pour les rendre attrayants et distinctifs et qu'elle aidera également à faire connaître l'histoire des villages membres qui est peu ou pas connue ;
- CONSIDÉRANT que la Fédération des Villages-Relais est un excellent véhicule pour permettre à ses membres d'introduire cette technologie d'avant-garde, ce qui constituera une plus-value à la désignation de membres des Villages-Relais ;
- CONSIDÉRANT qu'au niveau social et culturel, la plateforme est un outil unique de conservation et de promotion des faits historiques, culturels, des attraits et des événements qui ont sculpté les collectivités du monde grâce, entre autres, à la possibilité de la narration audio dans toutes les langues ;
- CONSIDÉRANT que la plateforme Anekdote s'avère également un outil pédagogique tout aussi unique qui favorise le transfert de connaissance en alliant le numérique et l'humain ;
- À CES CAUSES, Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE le conseil municipal de Saint-Siméon demande à la Fédération des Villages-Relais de reconnaître la plateforme Anekdote et de prendre entente avec la Direction des parcs routiers pour que les municipalités membres de la fédération puissent bénéficier de tarifs de groupe pour mettre en application la plateforme Anekdote dans notre municipalité ;
- QU' une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités et villes membres de la Fédération des Villages-relais.

CORRESPONDANCE :

- **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
Aide financière accordée de 3 750 \$ dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 1, avec la possibilité de bonification d'un maximum de 15 000 \$.
- **C.P.A. LES CARROUSSELS DE CLERMONT INC.**
Demande de révision du montant de l'aide financière accordée aux jeunes de notre municipalité qui s'inscrivent au club de patinage artistique (refusée).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 56 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 19-09-27 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 56.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale